

ENVOLÉE DES PRIX SUR LES MATÉRIAUX **ÉTAT DES LIEUX ET CONSÉQUENCES**

Après une première crise liée au redémarrage rapide de l'économie mondiale à compter de la fin de l'automne 2020, puis une deuxième crise déclenchée par l'envolée des prix de l'énergie à la fin de l'été 2021, une troisième crise puissante sur les matériaux du BTP s'est amorcée avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, le 24 février 2022. Elle passe par deux canaux principaux : d'une part, des situations spécifiques pour certains matériaux dont la production dépend de fournitures issues des pays belligérants (acier, aluminium, carrelage, ...) ; d'autre part, une tension générale liée à la nouvelle crise de l'énergie.

Alors que les coûts moyens des entreprises de bâtiment (BT01 de l'Insee) affichaient une progression de 5,4 % entre décembre 2020 et décembre 2021 (deux fois plus que l'inflation générale), puis encore de 6,3 % sur les six premiers mois de 2022, la fragilisation de nombre de ces structures en termes de trésoreries comme de marges constitue une sérieuse menace pour le secteur, donc pour ses emplois. D'autant que la nouvelle envolée des prix de l'énergie de la mi-juin ne présage rien de bon pour les prochains mois, malgré l'inflexion à la baisse depuis relevée fin mai.

Les index BT permettent d'actualiser et/ou réviser les prix des marchés de bâtiment (cf. encadré 1 et annexe). Publiés en août 2022, les plus généralistes d'entre eux, à savoir le BT01 (travaux de bâtiment tous corps d'état) et BT50 (rénovation-entretien tous corps d'état) affichent de fortes hausses, soit +8,3 % et +5,5 % entre juin 2021 et juin 2022 (après 5,4 % et 3,9 % sur l'ensemble de 2021). De fait, il faut remonter au milieu des années 2000 (phase de forte reprise) pour relever de telles évolutions. On note surtout que :

- le BT07 (ossature et charpentes métalliques) progresse de 31,2 % (dont 17,1 % sur le seul premier semestre 2022) ;
- les BT27 et BT28 (fermeture de baies en aluminium / en métal ferreux) respectivement de 25,3 % et 20,5 % (dont 14,0 % et 10,9 % sur le seul premier semestre 2022) ;
- les BT43 (menuiserie en alliage d'aluminium), BT49 (couverture et bardage en tôles d'acier revêtement avec revêtement étanchéité) et BT42 (menuiserie en acier et serrurerie) de 16,9 %, 16,6 % et 16,4 % (dont 9,2 %, 8,0 % et 10,2 % sur le seul premier semestre 2022) ;
- les BT52 (imperméabilité de façades), BT34 (couverture en zinc et métal –sauf cuivre), BT53 (étanchéité) et BT35 (couverture en bardeaux bituminés d'asphalte) de 14,8 %, 14,7 %, 13,8 % et 13,7 % (dont 9,4 %, 6,6 %, 9,7 % et 8,2 % sur le seul premier semestre 2022).

Encadré 1 : les index BT

Les index BT, calculés par l'Insee depuis février 2014, visent à refléter au mieux les coûts des entreprises, pour éviter des distorsions lors de l'application des formules de variation qui peuvent porter sur des montants très importants.

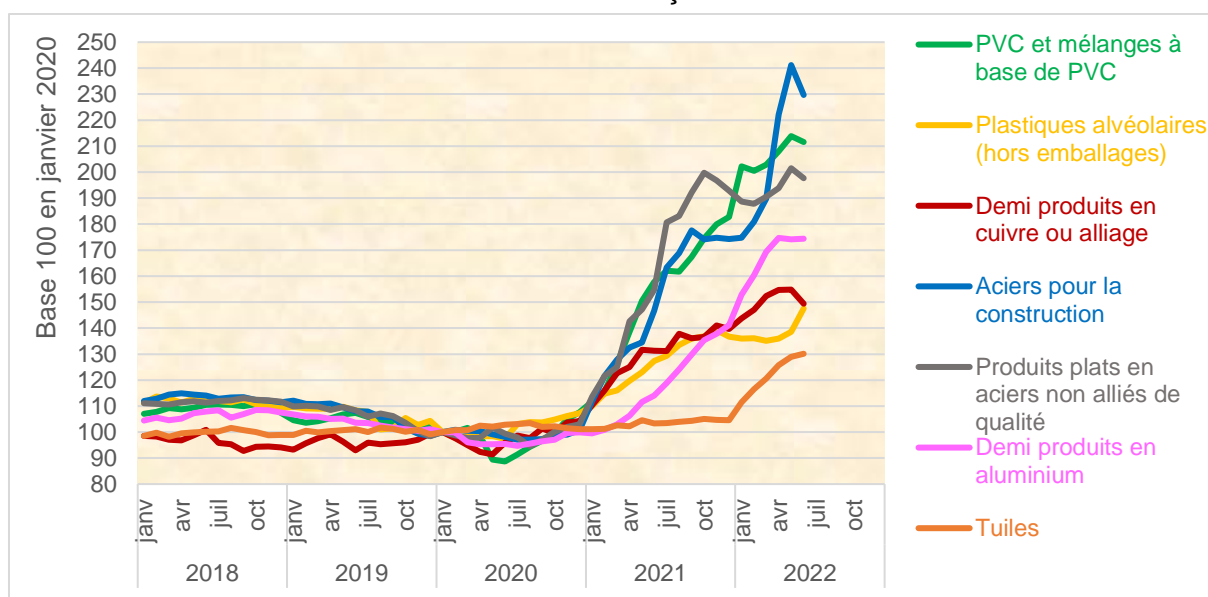
Le calcul de tous les index BT (37 au total, adaptés aux différentes activités exercées par les entreprises) repose sur l'agrégation de six grands postes : salaires et charges, matériaux, matériel, énergie, transport, frais divers. Leur poids relatif, ainsi que la composition du poste « matériaux » s'avèrent propre à chaque index BT.

Leur publication intervient à 45 jours depuis la mi-mai 2022 (80 jours auparavant), décalage principalement dû à :

- la disponibilité des indices « salaires et charges » ;
- la fiabilité des indices de prix des matériaux, parfois même leur disponibilité. De fait, pour éviter les révisions de révisions de marché, les niveaux publiés des index BT sont définitifs, *a contrario* de ceux des indices de prix des matériaux. Il importe donc d'attendre la fiabilisation de ces derniers avant de publier les premiers.

Ces index resteront à haut niveau dans les prochains mois, compte tenu de l'envolée des prix toujours d'actualité pour nombre de matériaux. Pour ne retenir que quelques exemples, selon l'Insee, les produits acier, qui furent les premiers à connaître pénurie et envolée des prix dès la fin 2020, ressortent à +31,4 % entre novembre 2021 et juin 2022, malgré un tassement très récent (cf. graphique 1). De fait, les représentants des industriels et négociants du secteur (Alliance des minerais, minéraux et métaux –A3M–, Fédération française des distributeurs de métaux –FFDM– et Association professionnelle des armaturiers –APA) anticipent, depuis juin, une détente relative (moins de 5 % de baisse) à l'horizon de la fin août 2022.

Graphique 1 – Indices de prix de production industrielle de quelques matériaux pour le marché français



Source : calculs FFB d'après Insee.

Par ailleurs, toujours entre novembre 2021 et juin 2022, les prix des demi-produits en aluminium s'affichent à +26,5 %, ceux des tuiles à +24,3 %, ceux des produits PVC à +17,6 % ou ceux des demi-produits en cuivre à +5,9 % (malgré, là encore, une inflexion très récente). On relève également des hausses soutenues des prix des produits céramiques (+15,5 %) ou plastiques (+11,4 %), des produits verriers (+13,5 %), du bois (de l'ordre de 9,5 % pour les bois de construction) ou des pierres pour la construction (+7,7 %).

À noter que les interrogations sur la mesure par l'Insee des évolutions des produits en bois pour le bâtiment, qui ressort assez faible, continue d'interroger (voir encadré 2).

Encadré 2 : des prix des produits bois pour le bâtiment mal suivis

Les indices officiels de prix des produits bois pour le bâtiment n'ont clairement pas reflété la réalité du marché en 2021. De fait, l'Insee mobilise trois séries de prix dans les index BT des métiers concernés :

- « charpentes et menuiseries de bâtiment, en bois » (code 010534125), en hausse de 13,8 % sur 2021 (et de 9,5 % entre novembre 2021 et juin 2022) ;
- « autres éléments de menuiserie et de charpente » (code 010534578), qui affiche un renchérissement de 13,5 % sur la même période (et de 9,4 %) ;
- « panneaux et placages à base de bois » (code 010534121), en progression de 40,2 % toujours sur 2021 (et de 12,0 %), mais cet indicateur ne pèse que 24,1 % du poste matériaux du seul BT18a.

Or, entre les deuxièmes moitiés de 2020 et de 2021, une enquête de l'UMB-FFB après d'une quarantaine d'entreprises révèle une hausse moyenne de 55 % des produits bois facturés (plus d'une centaine de références).

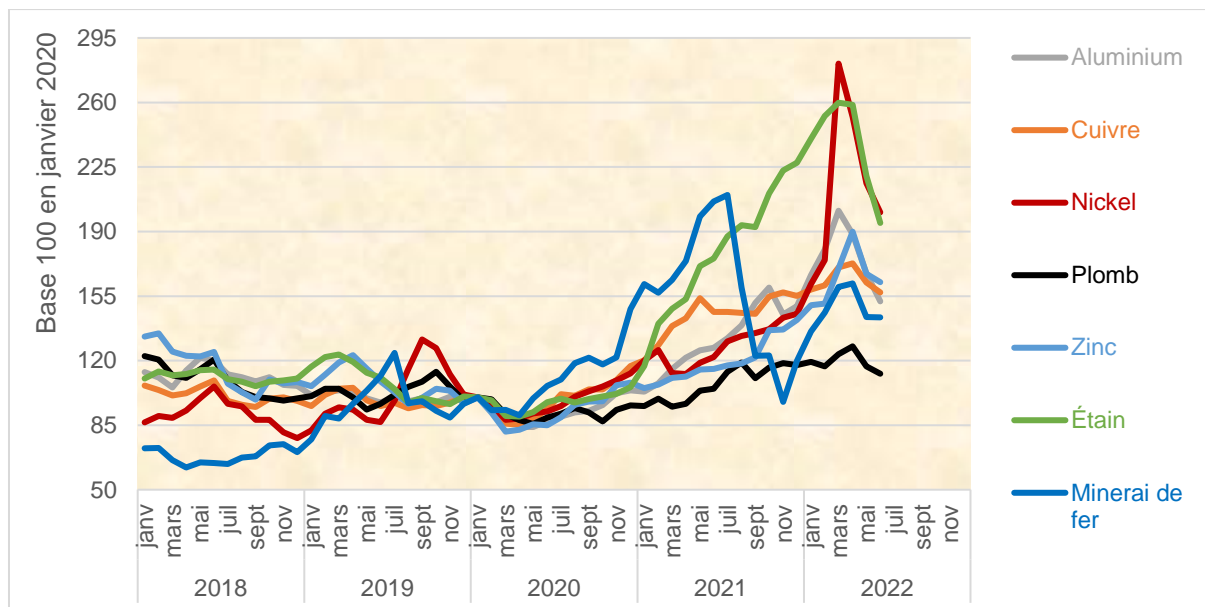
Les remontées du terrain confirment clairement l'accélération des prix des intrants. Aux annonces « classiques », mais déjà fortes, de hausse des prix par les fournisseurs en début d'année, a succédé, au printemps 2022, une litanie de courriers-types annonçant une nouvelle envolée immédiate ou sous quelques semaines. Elles concernaient les matériaux acier (toutes gammes, notamment armatures à béton), aluminium, bois, PVC, les vitrages, les tuiles et briques, l'isolation, les plaques de plâtre, le béton préfabriqué... et elles s'évaluaient de 5 % à 20 %, parfois même un peu plus. De plus, nombre de ces courriers préparaient à de nouvelles majorations à l'horizon de la rentrée de septembre.

Par ailleurs, les durées de validité restent très courtes sur les bordereaux de prix et l'on constate parfois même des demandes de prise de commandes sans engagement de prix ou des annonces de révision de prix sur des contrats déjà signés. De plus, certains industriels ou distributeurs signalent encore des difficultés d'approvisionnement sur les produits plastiques, les tuiles, le carrelage, etc., ce qui les conduit parfois à instaurer des quotas.

Pour autant, les cours des matières premières hors énergie, qui orientent les prix de demain, affichent une inflexion récente après l'explosion de début d'année (voir graphique 2). De fait, le minerai de fer, qui s'était effondré de 53,4 % entre juillet et novembre 2021, a repris 65,8 % entre novembre 2021 et avril 2022, avant de reculer de 11,4 % entre avril et juin ;

le nickel et le zinc s'affichent encore à +37,8 %, +14,4 % sur cinq mois à fin juin 2022, mais fléchissent sur ce dernier mois. Toujours sur cinq mois, l'aluminium et le cuivre ressortent en modeste croissance de 1,8 % et 1,3 %, là encore du fait d'un recul en juin. Enfin, le plomb et l'étain affichent des replis de 4,0 % et 14,3 %, après deux mois successifs à la baisse.

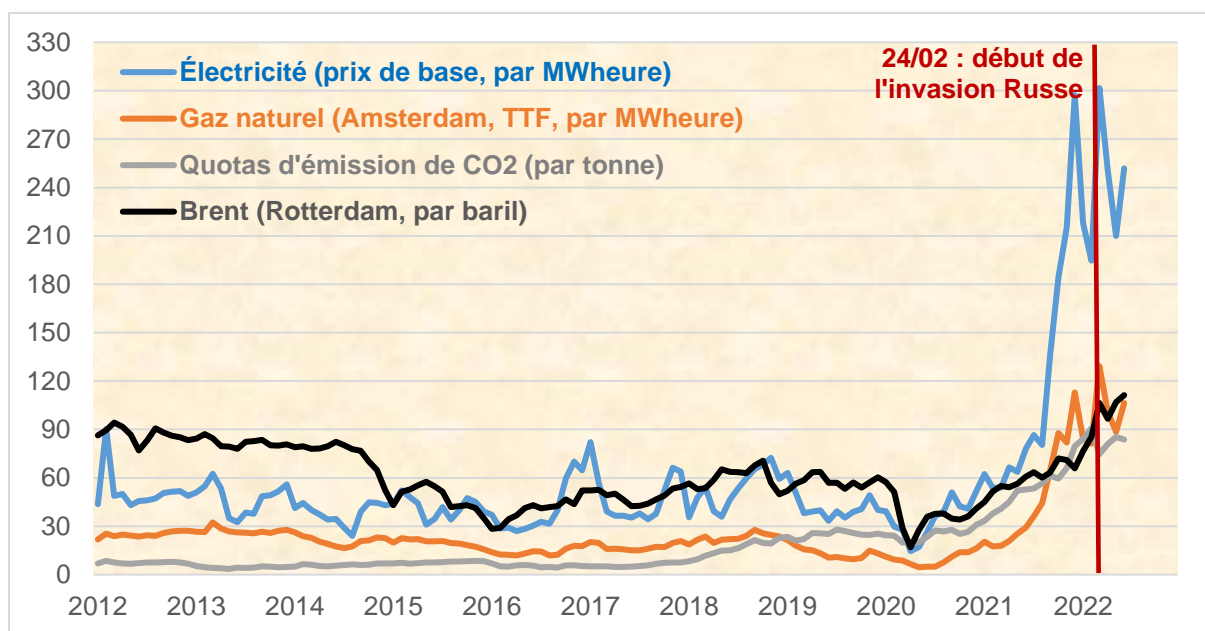
Graphique 2 – Cours internationaux des matières premières



Source : calculs FFB d'après Insee.

Toutefois, l'accélération globale, qui s'amorce dès l'automne 2021, s'explique avant tout par l'envolée des prix de l'énergie et des émissions de CO₂ (voir graphique 3). De fait, entre août 2021 et juin 2022, les prix de gros en euros explosent de plus de 213 % pour l'électricité, de près de 140 % pour le gaz, de 92 % pour le pétrole (Brent) et de 48 % pour l'émission de CO₂.

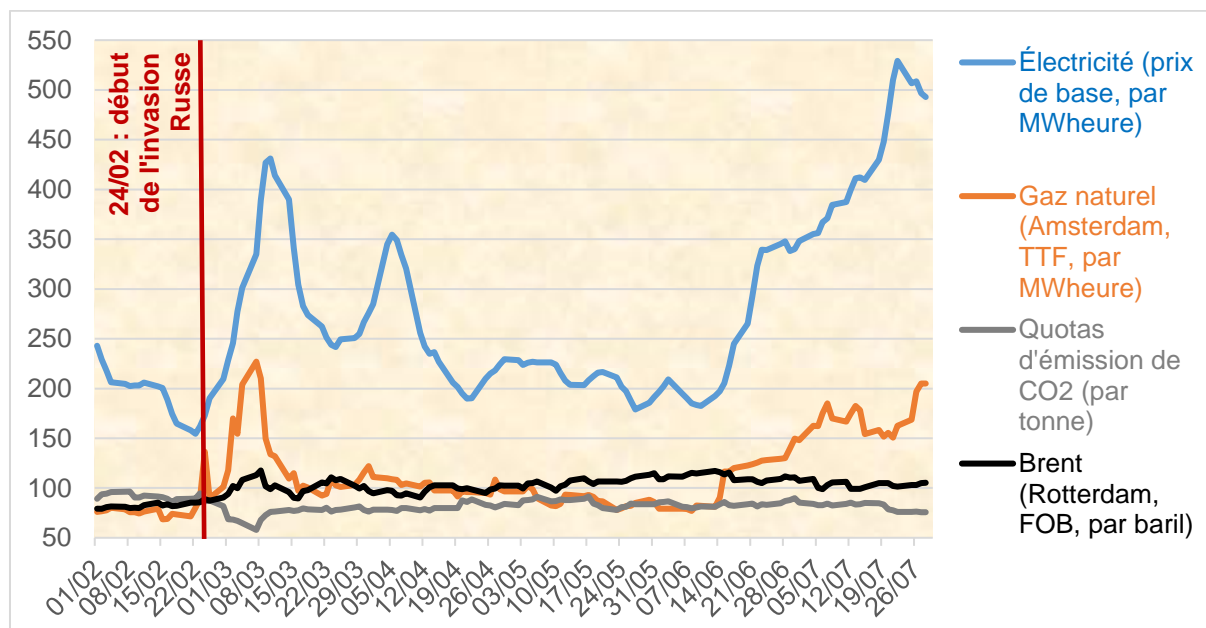
Graphique 3 – Prix spot des énergies et du CO₂ en Europe (en €, moyenne mensuelle)



Source : Insee et Rexecode, d'après PowerNext, Refinitiv, European Energy Exchange.

Et pour cause, le déclenchement de la guerre en Ukraine a provoqué une poussée de fièvre sur la fin février, largement retombée à la mi-mars, avant une nouvelle et forte crise depuis la mi-juin, volatilité qui traduit surtout une grande incertitude (cf. graphique 4). Or, la production de certains des intrants du bâtiment déjà impactés par la crise des matériaux (acier, aluminium, verre, PVC, plastiques, ...), mais aussi d'autres jusque-là épargnés (ciment, briques et tuiles, carrelages, ...) s'avère intensive en énergie et (fortement) émettrice de CO₂.

Graphique 4 – Prix spot des énergies et du CO₂ en Europe depuis début février 2022 (en €, moyenne journalière)



Source : Insee et Rexecode, d'après PowerNext, Refinitiv, European Energy Exchange

De plus, certains matériels et matériaux connaissent un fort allongement des délais de livraison. C'est notamment le cas pour les chaudières, les pompes à chaleur, les tuiles, les fermetures motorisées les gros onduleurs ou transformateurs (à la limite de la rupture d'approvisionnement pour ces quatre derniers items). L'enquête de l'Insee auprès des entreprises de bâtiment de plus de dix salariés révèle ainsi qu'environ 17 % se trouvent contraintes dans leur niveau de production par cette difficulté depuis avril 2022 (voir graphique 5), plus haut niveau depuis l'origine de l'enquête en 1998, malgré le retour de pratiques de stockage dans la filière.

Graphique 5 – Part des entreprises de bâtiment de plus de dix salariés déclarant ne pouvoir produire plus du fait de problèmes d’approvisionnement (en %)



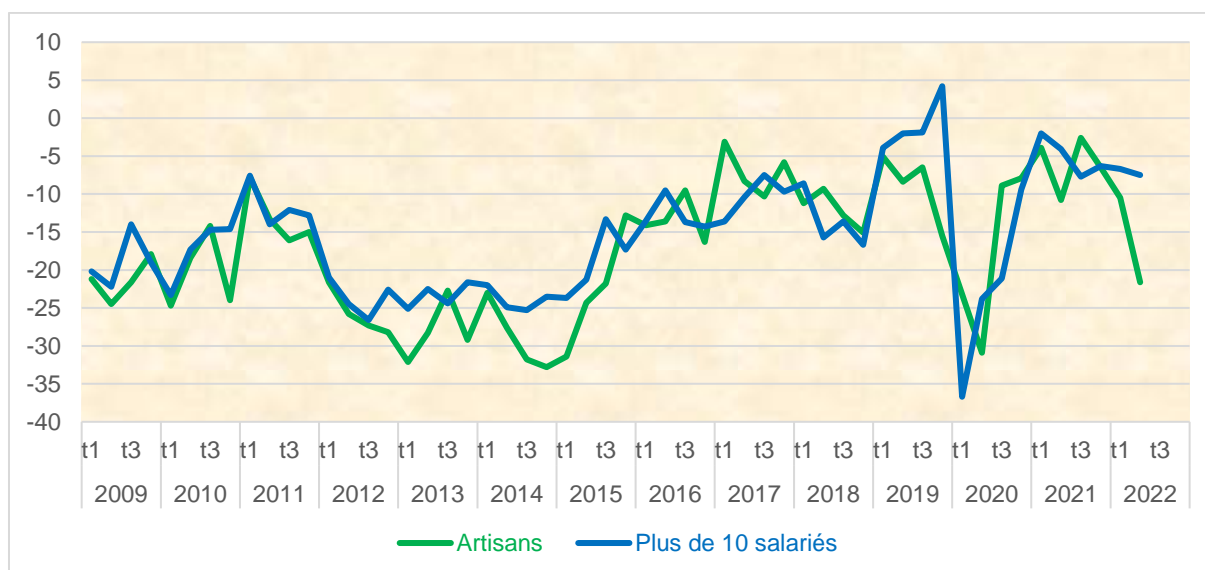
Source : FFB, d’après Insee.

Or, la plupart des marchés du bâtiment se signent encore à prix fermes et non révisables, d’une part ; prévoient la sanction des retards d’exécution par application de pénalités¹, d’autre part. Pour les entreprises de bâtiment, ces contrats risquent donc de se solder par une double perte : celle liée à l’envolée « non répercutable » des matériaux et équipements mis en œuvre, plus celle causée par la livraison du chantier en retard. Et il s’agit d’un risque systémique dans certains métiers, puisqu’il affecte l’ensemble de leurs chantiers.

Le cumul de ces difficultés explique sans doute la nouvelle érosion des trésoreries constatée depuis le printemps 2021 dans les enquêtes de conjoncture de l’Insee, notamment pour les artisans où elle s’est transformée en véritable chute (voir graphique 6).

¹ Les cahiers de clauses administratives générales (CCAG) prévoient 1/3 000^{ème} du prix de l’ouvrage confié par jour de retard pour la commande publique, tout comme la NF P 03 001 pour la commande privée et le Contrat de construction de maison individuelle. Toutefois, les clausiers spécifiques à chaque marché retiennent souvent des taux bien plus élevés.

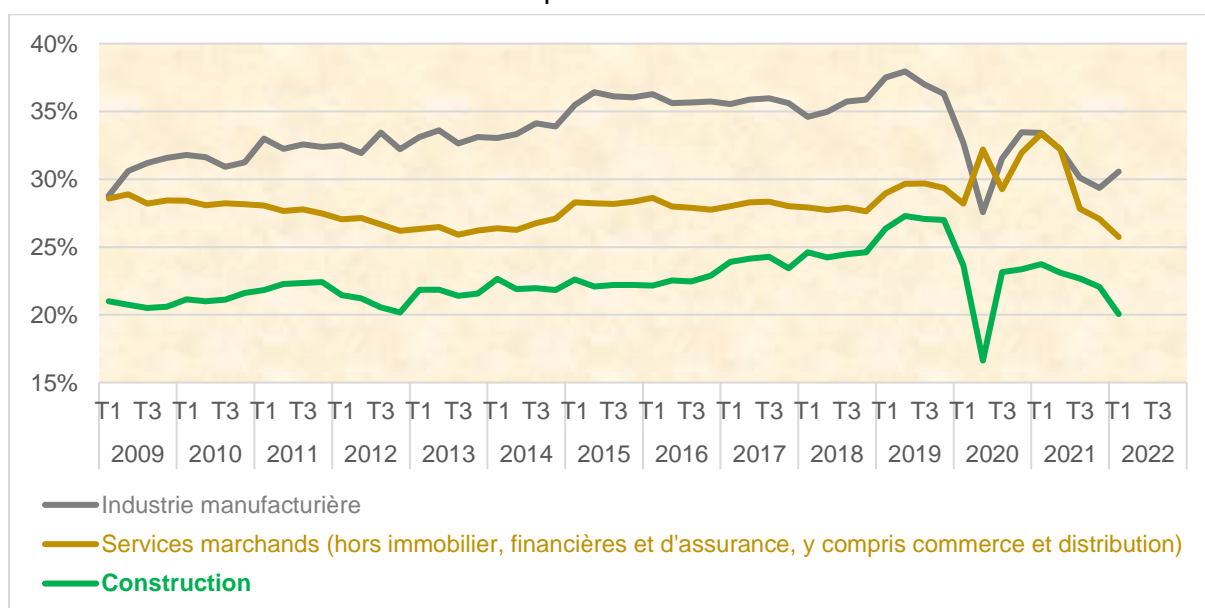
Graphique 6 – Soldes d'opinion des entreprises de bâtiment sur leur trésorerie (cvs)



Source : FFB, d'après Insee

Plus inquiétant, **les Comptes de la Nation publiés par l'Insee révèlent**, qu'après réaffectation de la rémunération du travail des chefs d'entreprises non salariés, **les marges opérationnelles (EBE/VA) dans la construction s'inscrivent en net retrait par rapport à la situation d'avant crise sanitaire**, à 20,1 % au premier trimestre 2022 contre 27,0 % fin 2019 (cf. graphique 8). Le rebond du troisième trimestre 2020 s'est rapidement enrayé, avant de céder la place à un fléchissement dès le deuxième trimestre 2021, qui s'accélère d'ailleurs début 2022, ramenant la marge moyenne à son niveau de la fin 2012.

Graphique 8 – Taux de marge opérationnelle corrigé de la rémunération des chefs d'entreprise non salariés



Source : FFB, d'après Insee

La construction s'avère ainsi le grand secteur le plus pénalisé par la succession de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, avec un recul de 6,9 points de marge. L'industrie manufacturière² n'affiche qu'une perte de 5,7 points et connaît un redressement récent. Quant aux services marchands (hors immobilier et secteur financier), ils fléchissent de 3,6 points.

Deux raisons principales expliquent l'écart entre construction et autres grandes branches :

1. une chute de 8,7 points de la part de la valeur ajoutée dans la production (de 39,8 % à 37,6 % entre le quatrième trimestre 2019 et le premier trimestre 2022), pour 90 % due à l'impossibilité de répercuter intégralement les hausses de coûts subies ;
2. mais surtout une très forte progression de la part des rémunérations dans la valeur ajoutée (de 60,3 % au quatrième trimestre 2019 à 67,3 % au premier trimestre 2022).

En résumé, parce qu'il ne parvient qu'en partie à répercuter auprès de ses clients les hausses de coût qu'il subit et parce qu'il s'avère la seule des grandes branches à avoir embauché (+61 500 postes salariés entre fin 2019 et le premier trimestre 2022, +66 000 y compris intérim en équivalent-emplois à temps plein), le bâtiment se trouve pénalisé dans ses marges.

Le nouveau choc de prix sur l'énergie et les matériaux, conséquence directe de la guerre en Ukraine, affecte donc des entreprises de bâtiment déjà fragilisées. À telle enseigne que **certaines envisagent à nouveau de dénoncer unilatéralement des marchés signés mais non commencés**, la pénalité qui pourrait s'en suivre s'avérant un risque moindre que les pertes anticipées en réalisant le chantier au prix initialement convenu. **Et pourtant, l'inflation n'a pas encore provoqué de hausses importantes des salaires !**

² Au sein de ce secteur, seul celui des matériels de transport se distingue réellement, avec un effondrement de 52 points de marge (de 47,9 % à -4,1 % entre le T4 2019 et le T1 2022). Les biens d'équipement ne perdent que 3,4 points et les « autres branches industrielles », 2,8 points.

Annexe : évolution des index BT à fin juin 2022

		Sur 6 mois	Sur 12 mois	l' déc 2020
BT02	Terrassements	9,8%	12,0%	15,7%
BT03	Maçonnerie et canalisations en béton (sauf ossature, béton armé, carrelage, revêtement et plâtrerie)	7,0%	8,8%	13,5%
BT06	Ossature, ouvrages en béton armé	6,3%	8,2%	11,9%
BT07	Ossature et charpentes métalliques	17,1%	31,2%	57,6%
BT08	Plâtre et préfabriqués	5,1%	5,9%	8,6%
BT09	Carrelage et revêtement céramique	6,2%	6,8%	7,8%
BT10	Revêtements en plastique	7,2%	8,8%	10,4%
BT11	Revêtements en textiles synthétiques	4,5%	7,3%	9,2%
BT12	Revêtements en textiles naturels	4,3%	7,1%	9,5%
BT14	Revêtements en plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	4,6%	4,9%	6,5%
BT16b	Charpente en bois	7,3%	11,7%	15,4%
BT18a	Menuiserie intérieure	5,1%	7,8%	9,4%
BT19b	Menuiserie extérieure	5,8%	8,6%	10,5%
BT26	Fermeture de baies en plastique y compris fenêtre PVC	7,1%	11,7%	13,9%
BT27	Fermeture de baies en aluminium	14,0%	25,3%	36,4%
BT28	Fermeture de baies en métal ferreux	10,9%	20,5%	38,7%
BT30	Couverture en ardoises de schiste	4,4%	9,9%	13,5%
BT32	Couverture en tuiles en terre cuite	8,0%	11,2%	14,2%
BT33	Couverture en tuiles en béton	5,3%	7,0%	10,0%
BT34	Couverture en zinc et métal (sauf cuivre)	6,6%	14,2%	19,2%
BT35	Couverture en bardeaux bituminés d'asphalte	8,2%	13,7%	16,9%
BT38	Plomberie sanitaire (y compris appareils)	4,3%	6,2%	10,0%
BT40	Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique)	4,0%	5,6%	7,2%
BT41	Ventilation et conditionnement d'air	4,4%	5,3%	6,4%
BT42	Menuiserie en acier et serrurerie	10,2%	16,4%	24,4%
BT43	Menuiserie en alliage d'aluminium	9,2%	16,9%	22,3%
BT45	Vitrierie-Miroiterie	6,7%	10,0%	11,8%
BT46	Peinture, tenture, revêtements muraux	3,1%	4,4%	6,1%
BT47	Électricité	3,8%	5,3%	8,0%
BT48	Ascenseurs	5,5%	8,8%	17,5%
BT49	Couverture et bardage en tôles d'acier revêtement avec revêtement étanchéité	8,0%	16,6%	20,1%
BT50	Rénovation-entretien tous corps d'état	4,1%	5,5%	8,1%
BT51	Menuiseries PVC	7,1%	9,1%	10,8%
BT52	Imperméabilité de façades	9,4%	14,8%	24,4%
BT53	Étanchéité	9,7%	13,8%	20,0%
BT54	Ossature Bois	7,0%	11,6%	15,0%
BT01	Tous corps d'état	6,3%	8,3%	12,0%

Ces évolutions s'expliquent très largement par celles des prix des matériaux. Le tableau ci-après montre par exemple que, compte tenu de leur poids dans le BT01 (36,5 %), leur envolée sur les douze derniers mois (+17,5 %) contribue pour 6,4 % à la hausse globale de 8,3 % de l'index. Le poste « énergie » -consommation directe- progresse nettement plus vite (+46,2 %) ; toutefois, compte tenu de son poids beaucoup plus faible (1,0%), sa contribution à la progression des coûts de construction retracée par le BT01 s'affiche à 0,5 %.

Décomposition de l'évolution du BT01 selon ses grands postes

Grand poste	Matériel	Travail	Énergie	Matériaux	Service	Transport	BT01
Année / poids	5,9%	44,9%	1,0%	36,5%	9,3%	2,4%	100,0%
2015	1,7%	0,3%	-9,1%	-2,7%	0,4%	-2,1%	-0,9%
2016	0,7%	2,4%	9,0%	0,6%	0,8%	1,9%	1,5%
2017	-0,7%	2,1%	9,3%	2,8%	-0,1%	2,3%	2,1%
2018	0,8%	2,9%	11,3%	1,4%	0,8%	4,0%	2,1%
2019	1,4%	2,8%	2,8%	0,5%	1,3%	2,6%	1,7%
2020	1,6%	3,0%	-14,2%	1,6%	-0,3%	-2,1%	1,8%
2021	5,3%	0,7%	20,7%	11,3%	2,9%	5,3%	5,4%
Juin 2022*	6,5%	0,2%	46,2%	17,5%	6,5%	13,4%	8,3%

* Glissement annuel (juin 2022 / juin 2021).

Il en va de même du BT50, où la hausse globale de 5,5 % sur douze mois à fin juin 2022 s'explique avant tout par celle des matériaux (15,6 %) qui contribuent à hauteur de 3,8 %. Là encore, le poste « énergie » progresse bien plus vite (46,2 %) mais pèse peu dans les consommations directes (0,8 %), donc contribue peu à la hausse globale (0,4 %).

Décomposition de l'évolution du BT50 selon ses grands postes

Grand poste	Matériel	Travail	Énergie	Matériaux	Service	Transport	BT50
Année / poids	4,1%	58,7%	0,8%	24,6%	9,7%	2,1%	100,0%
2015	1,7%	0,3%	-9,1%	-1,8%	0,4%	-2,1%	-0,3%
2016	0,7%	2,4%	9,0%	0,8%	0,8%	1,9%	1,8%
2017	-0,7%	2,1%	9,3%	2,1%	-0,1%	2,3%	1,9%
2018	0,8%	2,9%	11,3%	2,0%	0,8%	4,0%	2,5%
2019	1,4%	2,8%	2,8%	0,3%	1,3%	2,6%	2,0%
2020	1,6%	3,0%	-14,2%	0,9%	-0,3%	-2,1%	1,8%
2021	5,3%	0,7%	20,7%	10,8%	2,9%	5,3%	3,9%
Juin 2022*	6,5%	0,2%	46,2%	15,6%	6,5%	13,4%	5,5%

* Glissement annuel (juin 2022 / juin 2021).